
Le concours de Bordeaux reporté en septembre...

Le Concours de Bordeaux – Vins d’Aquitaine se tiendra du lundi 31 août au vendredi 4 septembre 2020.

L’édition 2020 du Concours de Bordeaux – Vins d’Aquitaine devait initialement se tenir le samedi 18 avril au Palais des Congrès de Bordeaux. La situation sanitaire dans laquelle se trouve le monde et plus particulièrement les mesures de confinement prises par le Gouvernement ont contraintes la Chambre d’Agriculture de la Gironde, organisatrice de l’évènement, à reporter la tenue de la dégustation.

Pour autant, le Concours de Bordeaux est un **évènement majeur pour la filière viticole** car il permet aux viticulteurs médaillés de valoriser leurs vins, de conforter leurs marchés ou d’en développer de nouveaux en France comme à l’étranger.

C’est dans ce contexte, que **la Chambre d’Agriculture de la Gironde, après avoir pris l’avis unanime de toute la filière** (interprofession, syndicats, négociants, coopératives...), **a décidé d’organiser le Concours de Bordeaux la semaine du 31 août au 4 septembre.**

Réunir près d’un millier de personnes ne sera sans doute pas possible, c’est pourquoi le concours prendra une forme exceptionnelle pour sa 64^{ème} édition. **Les jurys seront décentralisés sur plusieurs sites et plusieurs sessions de dégustation journalières seront organisées.** Le programme complet des dégustations sera bientôt disponible sur www.concours-de-bordeaux.com.

La Chambre d’Agriculture de la Gironde met tout en œuvre pour que la **rigueur** et la **fiabilité** dont a toujours fait preuve l’organisation du concours ne soient en rien altérées par le nouveau dispositif mis en place.

3 577 vins en compétition

3 577 vins sont candidats à cette édition 2020 représentant **96 appellations** d’Aquitaine. **1093 viticulteurs, caves coopératives ou négociants** y participent.

Contact presse :

*Karen REYNE - Service Communication
Chambre d’Agriculture de la Gironde
Tél. 05 56 79 64 07 – 06 86 42 81 40
@ : k.reyne@gironde.chambagri.fr*